

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Ste-Paule tenue, le mardi 6 février 2024 à 19 h, à la salle du conseil de Sainte-Paule située au 102, rue Banville, Sainte-Paule.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire	Philippe Savard
Messieurs les conseillers	Alfred D'Amours Yvan Côté Réjean Fournier Louis-Régis Côté

SONT ABSENTS

Messieurs les conseillers	Pierre Fortin Urbain Bérubé
---------------------------	--------------------------------

Formant quorum sous la présidence du maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-02-09

Il est proposé par le conseiller, monsieur Yvan Côté, et résolu :

D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 février 2024, et en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-02-10

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024 qui leur a été transmis à l'avance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Alfred D'Amours, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-02-11

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Fournier, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver la liste des comptes à payer pour un montant de \$ 28,251.16 la liste des prélèvements bancaires au montant de \$ 4,545.31, et les salaires nets payés au montant de \$ 18,026.30.

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Paule, représentant un grand total de \$ 50,822.77. Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 5097 à 5117.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-02-13 ACHAT DE LAMES/COUTEAUX POUR LE CAMION DE DÉNEIGEMENT – LES PRODUITS MÉTALLIQUES A.T. INC.

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été faite à deux entreprises pour l'achat de différents types de lames/couteaux pour le camion de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues, à savoir :

Les Produits Métalliques A.T. Inc.
Robitaille Équipements Inc.

Les deux soumissionnaires ont transmis leurs prix et que le plus bas soumissionnaire est *Les Produits Métalliques A.T. Inc.*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Louis-Régis Côté et résolu :

D'autoriser la directrice générale et greffière trésorière à procéder à l'achat des lames/couteaux pour la saison 2024 chez Les Produits Métalliques A.T. Inc. aux prix de la soumission reçue par courriel le 4 octobre 2023, le tout financé par le budget courant;

QUE la soumission ainsi que la résolution d'adjudication fassent foi de contrat entre les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-02-14 REMPLACEMENT AU LED – 4 LUMIÈRES SUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Il est proposé par le conseiller, monsieur Yvan Côté, et résolu :

D'autoriser la continuité de la conversion au DEL par le remplacement de 4 luminaires dans le secteur du Lac-du-Portage au coût de 325\$ chacune, plus taxes et main d'oeuvre;

Qu'une modification au compte d'Hydro Québec soit apportée dès le remplacement afin de réduire le coût d'éclairage le plus tôt possible.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-02-15 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE TRAVAIL DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Marie-Lyne Morneau à titre de directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT les fonctions et responsabilités que le poste de directrice générale et greffière trésorière comporte ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Alfred D'Amours et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser monsieur le maire Philippe Savard à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Paule le contrat de travail de la directrice générale et greffière trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-02-16

DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT VISA DESJARDINS AU NOM DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, MADAME MARIE-LYNE MORNEAU

CONSIDÉRANT QUE toutes les cartes de crédits au compte de la Municipalité de Ste-Paule chez Desjardins ont été annulées;

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses ne peuvent être payées que par carte de crédit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Fournier et résolu :

D'autoriser la directrice générale greffière trésorière, madame Marie-Lyne Morneau à demander une nouvelle carte de crédit chez Desjardins, pour une limite de cinq mille dollars (\$5000.00)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-02-17

ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX-ROUGE CANADIENNE – DIVISION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT le dépôt, par la Croix-Rouge Canadienne – Division du Québec, d'une nouvelle entente de services aux personnes sinistrées;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Alfred D'Amours et résolu :

D'Autoriser la municipalité à signer l'**Entente de Services aux personnes sinistrées entre la Municipalité de Ste-Paule et La Société Canadienne de la Croix-Rouge**, pour une période de (3) trois ans.

D'autoriser à verser, pour la durée de l'entente, une contribution annuelle comme suit :

- 2023-2024 : 225.00\$
- 2024-2025 : 225.00\$
- 2025-2026 : 225.00\$

QUE le maire, monsieur Philippe Savard, et la directrice générale greffière-trésorière, madame Marie-Lyne Morneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de services.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-02-18

CHANGEMENT AU DOSSIER REVENU QUÉBEC - AUTORISATIONS

CONSIDÉRANT la nomination de madame Marie-Lyne Morneau comme directrice générale et greffière-trésorière;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Fournier et résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Paule retire tous les accès et autorisations précédemment octroyés à madame Annabelle Truchon, à compter du 6 février 2024 et autorise madame Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière, à cette même date, à :

- inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- gérer l'inscription de la Municipalité de Sainte-Paule à « clicSÉCUR » - Entreprises;

- gérer l'inscription de la Municipalité de Sainte-Paule à « Mon dossier » pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- remplir les rôles et assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de « Mon dossier », notamment en donnant aux utilisateurs de la Municipalité de Sainte-Paule, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- consulter le dossier de la Municipalité de Sainte-Paule et agir au nom et pour le compte de la Ville, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Municipalité de Sainte-Paule pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens offerts de communication (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-02-19

NOMINATION DE MONSIEUR CLAUDE VAILLANCOURT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE l'un des membres du CCU n'est plus en poste;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Yvan Côté et résolu :

DE nommer monsieur Claude Vaillancourt, résident, membre du comité consultatif d'urbanisme, pour un mandat de deux ans, afin de remplacer monsieur Steve Bouchard.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à traiter à cet item.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire entend et répond aux questions du public.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-02-20

Il est proposé par le conseiller, monsieur Louis-Régis Côté, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 6 février 2024, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 16.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je, Philippe Savard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Philippe Savard, maire

Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière